

En cas d'incendie

Où est situé votre point de rassemblement?



Les pompiers constatent que dans plusieurs cas d'incendie, une personne bien intentionnée ira jusqu'à risquer sa vie pour tenter de retrouver quelqu'un qui, pourtant, était déjà sorti du bâtiment. Cette méprise peut marquer la différence entre la vie et la mort pour ces sauveteurs improvisés. Pour éviter ces gestes périlleux et inutiles, le choix d'un point de rassemblement en cas de sinistre constitue la meilleure initiative. Voici donc en quoi consiste un bon point de rassemblement.

Comment choisir le bon emplacement

1. Identifiez un endroit facilement accessible pour que tous puissent se rendre au point de rassemblement de façon sécuritaire. Si possible, évitez d'avoir à traverser une rue passante.
2. Le point de rassemblement est obligatoirement un endroit situé à l'extérieur du bâtiment où tous, travailleurs, clients et visiteurs, doivent se rendre lorsque le bâtiment est évacué.
3. Choisissez un endroit assez éloigné du bâtiment évacué pour ne pas être exposé à la fumée ou nuire au travail des intervenants.
4. Recherchez un endroit situé contre les vents dominants.
5. Prévoyez un site assez vaste pour recevoir tout le personnel et les visiteurs du commerce.
6. Recherchez un endroit ouvert qui pourrait être évacué rapidement si nécessaire (évitez la cour arrière).
7. Indiquez ce point de rassemblement en cas de sinistre sur vos copies du plan d'évacuation et dites-le à tout le monde. S'il est nécessaire de le faire, identifiez le point de rassemblement au moyen d'une affiche résistant aux intempéries.

PLAN D'ACTION

- Préparez un plan d'évacuation adapté aux risques.
- Assurez-vous d'avoir des extincteurs en nombre suffisant et convenablement entretenus. Inscrivez leurs emplacements sur votre plan d'évacuation. Faites former les travailleurs sur l'utilisation des extincteurs.
- Assurez-vous que tout le personnel connaît et entend le son émis par l'avertisseur d'urgence.
- Maintenez la présence d'un nombre minimal de secouristes en tout temps.
- Rencontrez le personnel et expliquez leur rôle en cas d'urgence.
- Tenez un exercice d'évacuation et de sauvetage au moins une fois par année.